

5 - Administration générale

**CMS de SOUFFLENHEIM - Convention de mise  
à disposition des locaux par la commune**

**Rapport n° CP/2012/140**

**Service gestionnaire :**

Service stratégie immobilière

Résumé :

Le CMS de SOUFFLENHEIM a été réimplanté dans des locaux plus fonctionnels propriété de la commune rue de Betschdorf.

Il est proposé d'approuver la convention de mise à disposition correspondante.

Les précédents locaux du CMS de SOUFFLENHEIM situés Grand'rue étaient inadaptés à l'accueil du public pour des raisons de vétusté et d'accessibilité.

Le CMS a donc été transféré dans l'ancienne Gendarmerie rénovée, rue de Betschdorf à SOUFFLENHEIM.

Il s'agit d'un rez-de-chaussée accessible aux personnes à mobilité réduite et qui comprend 4 bureaux d'une surface totale d'environ 90 m<sup>2</sup>.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit, le Département remboursant les charges locatives.

Le projet de convention correspondant est joint au présent rapport.

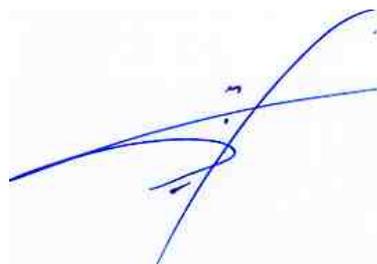
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de mise à disposition par la commune de SOUFFLENHEIM des locaux utilisés par le centre médico-social du Département et situés 38a, rue de Betschdorf à SOUFFLENHEIM ; cette mise à disposition ne comporte pas de loyer, le Département acquittant les charges locatives.*

*Elle autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer cette convention à passer avec la commune de SOUFFLENHEIM.*

Strasbourg, le 23/01/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL